

<p>Texte d'intro</p>	<p>Nous avons le plaisir de vous faire parvenir la deuxième lettre d'information AgroExport de l'année 2023. Celle-ci paraît en trois langues et peut également être consultée sur le site Internet. À cet égard, si vous souhaitez modifier la préférence que vous avez indiquée, n'hésitez pas à nous le dire par courriel à agroexport@blw.admin.ch. Nous vous souhaitons un joyeux Noël ainsi qu'une bonne et heureuse année. Votre équipe du GT AgroExport de l'administration fédérale.</p>	
<p>Pays / dossier</p>	<p>Situation actuelle</p>	<p>Historique</p>
<p>Inspections générales et produits biologiques</p>		
<p>Corée du Sud – Bio</p>	<p>Aucune information nouvelle.</p>	<p>Pour le moment, la Corée du Sud semble ne pas vouloir s'engager dans de nouvelles négociations avec la Suisse.</p>
<p>Argentine – Bio</p>	<p>Aucune information nouvelle.</p>	<p>La Suisse a prolongé jusqu'au 31 décembre 2026 la validité de la liste des pays dont les produits biologiques peuvent être commercialisés comme tels en Suisse. Cette liste, dite « liste des pays », constitue l'annexe 2 de l'ordonnance de l'OFAG sur l'agriculture biologique ; l'Argentine y figure. La Suisse escompte que les négociations sur une reconnaissance réciproque se poursuivront avec l'Argentine.</p>
<p>Produits laitiers</p>		
<p>Union économique eurasiatique (UEEA) – Produits laitiers</p>	<p>Les déclarations de conformité pour le renouvellement de l'enregistrement opérationnel seront envoyées à Rosselkhoznadzor avant la fin décembre 2023.</p>	<p>Les négociations avec la Russie sont suspendues jusqu'à nouvel ordre en raison de la guerre en Ukraine. La déclaration de conformité reste valable comme jusqu'à présent.</p>
<p>Chine – Aliments pour nourrissons</p>	<p>Le mémorandum de coopération entre le SECO et la State Administration for Market Regulation SAMR de la République populaire de Chine expire fin 2023.</p>	<p>A partir de 2024, la SAMR effectuera à nouveau des contrôles sur place à l'étranger pour l'enregistrement des aliments en poudre pour nourrissons et enfants en bas âge ("IF") et/ou des aliments destinés à des fins médicales spéciales ("FSMP").</p>
<p>Australie – Produits laitiers</p>	<p>Produits à base de lait cru : Des informations complémentaires ont été envoyées aux autorités australiennes durant l'été 2023. La réponse est toujours attendue.</p>	<p>Certaines variétés de fromage au lait cru ne peuvent pas être exportées vers l'Australie. La Suisse (l'OSAV) doit demander à l'Australie si le mode de production des fromages à base de lait cru en Suisse est conforme aux règles australiennes. La Suisse a transmis à l'Australie les documents nécessaires, qui sont en cours d'examen par les autorités de ce pays.</p>

<p>Canada – Produits laitiers</p>	<p>Fromage : Les autorités canadiennes ont réalisé du 23 au 29 novembre 2023 un audit de système sur le thème des produits laitiers (focus sur le fromage) en Suisse. La coordination a été assurée par le PAE. Le rapport d'audit sera envoyé à la Suisse pour avis d'ici la mi-mars 2024.</p>	
<p>Amérique du Sud – Produits laitiers</p>	<p>Chili : Les autorités chiliennes ont annoncé de nouvelles exigences qui entreront en vigueur le 09.01.2024. Un certificat adapté a été établi et envoyé aux autorités chiliennes pour validation.</p> <p>République dominicaine : Le certificat actuel ne permet pas l'exportation de produits au lait cru. Par ailleurs, les autorités de la République dominicaine ont communiqué de nouvelles exigences. Celles-ci ont été intégrées dans une nouvelle version du certificat, qui a été envoyée aux autorités pour validation.</p>	<p>République dominicaine : Le certificat sanitaire pour la République dominicaine a été mis à jour suite à une modification des conditions d'importation dominicaines.</p>
<p>Brésil – Produits laitiers</p>	<p>Le Brésil a annoncé un audit de système en Suisse du 19 au 27 février 2024. Les entreprises et les cantons concernés ont été informés. Les travaux préparatoires ont été pris en charge par le PAE.</p>	<p>L'enregistrement des entreprises doit être validé par un audit de système. L'OSAV a déposé une demande d'audit en 2015 déjà, mais la collaboration avec les autorités brésiliennes n'est pas aisée.</p>
<p>Arabie Saoudite - Produits laitiers</p>	<p>L'accord sur l'équivalence des systèmes dans le domaine du lait doit encore être signé entre la Suisse et l'Arabie saoudite.</p>	<p>Étant donné que la nouvelle certification sanitaire nécessaire à l'exportation de produits laitiers vers l'Arabie Saoudite comporte des références à la législation saoudienne, la PAE a analysé les divergences entre le droit suisse et le droit saoudien. L'Arabie saoudite a réagi positivement à cette analyse et reconnaît le système suisse comme équivalent.</p>
<p>Inde - Produits laitiers</p>	<p>Une analyse GAP (comparaison entre la législation indienne et la législation suisse) a été réalisée. Des différences (p. ex. plans d'analyse et interdiction de la présure animale) ont été identifiées et envoyées aux autorités indiennes pour négociation. Mi-septembre, l'Inde</p>	<p>L'Inde a adopté de nouvelles règles d'importation pour les produits laitiers. La courte période de transition a été critiquée par plusieurs pays auprès de l'OMC, suite à quoi l'Inde a déjà repoussé plusieurs fois la date d'introduction.</p>

	<p>a répondu négativement aux propositions de négociation.</p> <p>Des solutions alternatives sont actuellement recherchées. Par ailleurs, les exigences problématiques de l'Inde sont abordées dans le cadre du comité SPS de l'OMC.</p>	<p>Les entreprises intéressées ont déjà été enregistrées. La liste peut être complétée au fur et à mesure.</p>
Produits à base de viande		
<p>Chine – Viande</p>	<p>Viande de porc : L'enregistrement des établissements déjà agréés dans le système CIFER a été achevé avec succès.</p> <p>Viande de volaille : Les réponses aux questions complémentaires du questionnaire de 2022 sont en cours.</p> <p>Viande de bœuf : Aucune information nouvelle.</p>	<p>Viande de porc : La PAE coordonne les enregistrements et les nouveaux enregistrements des entreprises exportatrices dans le nouveau système CIFER de l'autorité chinoise.</p> <p>Viande de volaille : Le questionnaire pour l'ouverture du marché a été envoyé à la Chine en 2022.</p> <p>Viande de bœuf : La Suisse a demandé aux autorités chinoises d'être radiée de la liste des pays interdits d'exportation en Chine en raison de leur statut en ce qui concerne l'ESB. Les autorités chinoises sont en train d'examiner cette demande.</p>
<p>Japon – Viande</p>	<p>Viande de bœuf : Des informations complémentaires sur l'extension du marché sont régulièrement mises à la disposition des autorités japonaises.</p>	<p>L'exportation de produits à base de viande bovine provenant d'animaux de moins de 30 mois est possible. Le certificat sanitaire et les conditions (Export Verification Program, EVP) sont mis en ligne sur le site de l'OSAV. Les entreprises qui s'intéressent à ce marché ont été enregistrées. D'autres entreprises peuvent être jointes à la liste. Des négociations sont actuellement en cours pour adapter l'Export Verification Program (EVP) et le certificat sanitaire afin de permettre l'exportation de produits à base de viande bovine provenant d'animaux de plus de 30 mois.</p>
<p>Corée du Sud – Viande</p>	<p>En cours de traitement.</p>	<p>Viande de bœuf : Il a été répondu au questionnaire établi par la Corée du Sud. Ce pays réclame toutefois des informations supplémentaires.</p>
<p>Union économique eurasiatique (UEEA) –</p>	<p>Les déclarations de conformité pour le renouvellement de l'enregistrement opérationnel seront envoyées à</p>	<p>Les négociations avec la Russie sont suspendues jusqu'à nouvel ordre en raison de la guerre en Ukraine. La déclaration de conformité actuelle reste en vigueur.</p>

Viande	Rosselkhoznadzor avant la fin décembre 2023.	
Vietnam – Viande	Viande de porc : Des réponses ont été apportées à d'autres questions complémentaires. La réponse des autorités vietnamiennes est toujours attendue.	Viande de porc : le questionnaire a été transmis, avec les informations supplémentaires demandées, aux autorités vietnamiennes.
Taiwan – Viande	<p>Les nouveaux questionnaires sont remplis dans l'ordre suivant : viande de porc, volaille et bœuf.</p> <p>Les 3 questionnaires pour la viande de porc ont été envoyés à l'autorité de Taiwan en octobre 2023.</p>	<p>La Suisse a informé Taiwan de son intérêt pour l'exportation de viande de volaille, de viande de porc et de viande de bœuf.</p> <p>Les négociations sur la viande de volaille ne peuvent aboutir pour le moment, car on a signalé un cas de la maladie de Newcastle.</p> <p>Par ailleurs, Taiwan a fait savoir au début de l'année 2023 que les processus d'ouverture des marchés avaient changé. Pour cette raison, des questionnaires supplémentaires doivent être remplis pour les trois dossiers relatifs à la viande, qui sont parfois très longs.</p>
Hong Kong – Viande	<p>Viande de volaille et de bœuf : La vidéo sur le processus de production de la viande de volaille sera tournée en décembre 2023. Par ailleurs, des réponses ont été apportées aux questions posées dans les questionnaires.</p> <p>Enregistrement des porcs : L'autorité de Hong Kong a adapté le processus d'enregistrement des entreprises suisses d'exportation (viande de porc). La nouvelle liste des exploitations porcines suisses autorisées a été acceptée et publiée par Hong Kong.</p>	<p>Viande de volaille et de bœuf : Des réponses ont été apportées aux questions posées sur les deux questionnaires (2019) pour l'exportation de viande de volaille et de bœuf. Par ailleurs, la vidéo sur le processus de production de la viande bovine a été soumise.</p>
Autres produits		

<p>Génétique bovine</p>	<p>Dans le domaine de la génétique bovine, de nombreuses négociations sont en cours avec différents États pour l'obtention de certificats d'exportation.</p> <p>Chili : Les autorités chiliennes ont annoncé qu'elles effectueraient une inspection sur place pour l'agrément des établissements de génétique bovine au cours du 2e semestre 2024.</p> <p>Chine : La Suisse a proposé d'effectuer l'inspection sur place pour l'ouverture du marché "semence bovine" en mai 2024. Une réponse est encore attendue.</p>	<p>Chine : une inspection sur place est prévue (questionnaire rempli envoyé en 2018). Les autorités chinoises nous informeront dès que les voyages seront à nouveau possibles pour eux.</p>
<p>Chine – Denrées alimentaires</p>	<p>Les enregistrements et les demandes de renouvellement de plus de 20 établissements ont été soumis avec succès dans le système CIFER et approuvés par GACC.</p>	<p>A partir de janvier 2022, tous les enregistrements et toutes les demandes de renouvellement pour les entreprises suisses devront en général être effectués via le système chinois cifer.</p> <p>Des instructions sur le processus sont mises en ligne sur le site de l'OSAV : Documents pour l'exportation (admin.ch)</p>
<p>Maroc – Denrées alimentaires</p>	<p>Le Maroc a annoncé qu'à partir du 01.01.24, tous les exportateurs de certains produits (y compris la viande, les produits de la pêche et les produits laitiers) seront tenus de s'enregistrer dans un système électronique au Maroc afin de pouvoir exporter. La procédure d'enregistrement et les documents requis n'ont pas encore été communiqués par le Maroc.</p> <p>La Suisse est en train de clarifier les modalités.</p>	
<p>Chine – Aliments pour animaux</p>	<p>Aucune information nouvelle.</p>	<p>L'exportation d'aliments pour animaux et d'adjuvants pour l'alimentation animale nécessite un enregistrement de ces produits auprès de l'administration générale des douanes (<i>General Administration of Customs China, GACC</i>). Cet enregistrement est cependant soumis à l'obligation d'être titulaire d'un certificat d'importation valable, que les entreprises exportatrices peuvent</p>

		<p>obtenir directement auprès du <i>Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA)</i>.</p> <p>Pour ouvrir une procédure d'enregistrement, la GACC exige qu'une demande soit déposée par l'autorité responsable dans le pays exportateur (OFAG). Il appartient donc aux entreprises souhaitant exporter de contacter l'OFAG.</p>
<p>Union économique eurasiatique (UEEA) - Aliments pour animaux</p>	<p>L'exportation en Russie reste possible comme jusqu'à présent pour les exportateurs autorisés et les produits autorisés.</p>	<p>Les aliments pour animaux à base de plantes destinés à la Russie ne sont généralement pas soumis à un enregistrement obligatoire, et peuvent être exportés en Russie et dans l'Union économique eurasiatique.</p> <p>Les aliments pour animaux contenant des ingrédients d'origine animale doivent être enregistrés auprès de l'autorité russe de la sécurité vétérinaire et phytosanitaire (<i>Rosselkhoznadzor</i>).</p> <p>Les entreprises désireuses d'exporter doivent impérativement, comme c'est le cas pour exporter des produits à base de viande et des produits laitiers, produire préalablement une déclaration de conformité établie à la suite de l'inspection faite par les services cantonaux conformément aux prescriptions russes.</p>
<p>Grande-Bretagne -</p>	<p>Certificats sanitaires : Les certificats sanitaires pour les produits medium risk ont été simplifiés et mis en ligne sur le site de l'OSAV. Ils devront être utilisés à partir du 31 janvier 2024.</p> <p>Enregistrement : Les autorités britanniques ont fait savoir qu'elles tireraient directement de TRACES NT les informations sur les établissements alimentaires autorisés.</p> <p>Les établissements qui souhaitent exporter vers le Royaume-Uni devront donc désormais être enregistrés dans TRACES NT. Les établissements et les cantons ont été informés de cette</p>	<p>La Grande-Bretagne a reporté à fin 2023 l'introduction d'exigences supplémentaires qui devaient s'appliquer aux produits animaux au 1er juillet 2022. Les contrôles déjà introduits restent en place.</p> <p>Les produits seront désormais classés en 3 catégories "high ; medium et low risk". Cette catégorisation signifie que chaque produit sera traité différemment en termes de documents et de contrôle aux frontières, selon la catégorie.</p>

	procédure et les établissements suisses sont enregistrés au fur et à mesure dans TRACES NT.	
Accords de libre-échange		
Chili	Négociations sur une modernisation.	
Chine	Intérêt mutuel pour la modernisation de certains secteurs.	
Corée du Sud	Discussions sur une modernisation.	
Inde	Négociations en cours.	
Kosovo	Négociations en cours.	
Malaisie	Négociations en cours.	
Mercosur	Les négociations sont conclues en substance	
Mexique	Des pourparlers exploratoires ont lieu en vue de reprendre les négociations sur une modernisation.	
République de Moldavie	L'accord a été signé le 27 juin 2023.	
Palestine	Négociations sur une modernisation.	
Royaume-Uni	Lancement des négociations en vue d'une modernisation en mai 2023.	
SACU	Négociations sur une modernisation.	
Singapour	Négociations d'un accord sur le commerce digital.	
Thaïlande	Négociations en cours.	
Union économique eurasiatique (UEEA)	Les négociations sont suspendues.	
Ukraine	Début des négociations sur la modernisation prévue pour le 1er trimestre 2024.	
Vietnam	Négociations en cours.	
Informations complémentaires		